

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2021.

Présents : Mr Patrick SEROR, Mr Jean-Louis BOUDONNAT, Mr Jean-Pierre TABARLY, Mme Audrey BICHARD de 19 à 20 heures, Mme Agnès de BOUCLANS, Mme Roseline BERNARD, Mme Victoria BRIERRE en visio-conférence, Mr Michel CHAPEAU, Mr Cédric KEMPF, Mr Bruno LUCBEREILH, Mme Marie-France MOLINS, Mme Annick PERRICHON, Mr Jean-Claude PRIEUR, Mr Thomas STONS, Mr Michel TURCAN.

Secrétaire de séance : Mme Agnès de Bouclans.

Ouverture de la séance à 18h50 par Monsieur Patrick Séror, Maire.

Le compte-rendu de la réunion du 5 février 2021 :

Est approuvé à l'unanimité après la correction demandée par Monsieur Jean-Louis Boudonnat dans la rubrique « Illuminations du château » où il convient de remplacer « Entreprise » par « SDE ».

Approbation du compte de gestion de la commune et de la boulangerie:

Le vote est ajourné dans l'attente de la réunion de la commission des finances et sera réexaminé avec le vote du budget.

Vote du compte administratif 2020 de la commune :

Monsieur le Maire présente le compte administratif, les mandats et titres émis correspondent à ceux du compte de gestion émis par le trésorier. Après délibération et le Maire s'étant retiré au moment du vote, le compte administratif est voté à l'unanimité moins une abstention (Mme Annick PERRICHON) et à l'exception du maire qui ne participe pas au vote.

Vote du compte administratif 2020 de la boulangerie :

Monsieur le Maire présente le compte administratif, les mandats et titres émis correspondent à ceux du compte de gestion émis par le trésorier. Après délibération et le Maire s'étant retiré au moment du vote, le compte administratif est voté à l'unanimité à l'exception du maire qui ne participe pas au vote.

Affectation du résultat de la commune et de la boulangerie :

Le vote est ajourné dans l'attente de la réunion de la commission des finances et sera réexaminé avec le vote du budget.

Achat de cases pour le colombarium :

Monsieur le Maire présente trois devis, l'un de l'entreprise LEBEAU basée à Bourges s'élevant à 5 188.80 € TTC pour 6 cases, un autre de la maison VIGOUROUX de Saint Germain des Fossés s'élevant à 3 500 € TTC pour 6 cases, 5 000 € TTC pour 9 cases et 6 400 € TTC pour 12 cases en granit français et un autre devis s'élevant à 2 650 € TTC pour 6 cases, 3 500 € pour 9 cases et 4 550 € pour 12 cases en granit importé et explique les différentes options et choix possibles.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité moins deux contres retient la maison VIGOUROUX, et choisit à l'unanimité moins deux contres (Mr Jean-Louis BOUDONNAT et Mr Thomas STONS) l'option de douze cases de fabrication française à 6 400 €.

Révision des tarifs communaux relatifs au cimetière :

Monsieur le Maire propose une augmentation du prix de la concession pour quinze ans et le maintien du tarif actuel pour la concession trentenaire, soit 600 euros pour quinze ans et 850 euros pour trente ans.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Dossier des illuminations du château :

Monsieur le Maire présente le descriptif des travaux et le devis pour un montant total de 64 150 euros dont 12 591 euros à la charge de la commune. Il présente également les différentes options du plan de financement, au comptant ou par étalement sur cinq, dix ou quinze ans en détaillant le coût d'un paiement échelonné.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour la réalisation du projet et son financement échelonné sur cinq ans.

Vote des taux d'imposition :

Après présentation des différents taux d'imposition par Monsieur le Maire et discussion avec les membres du conseil, le vote est ajourné dans l'attente de la réunion de la commission des finances et sera réexaminé avec le vote du budget.

Convention Association Enfance Jeunesse (AEJ) :

Monsieur le Maire explique que cette convention permet au centre aéré de Saint Rémy en Rollat d'accueillir des enfants de Billy dont les parents travaillent, les mercredis et pendant les vacances scolaires, que ce service coûte à la commune 100 euros par enfant et qu'une dizaine d'enfants est concernée.

Le conseil municipal à l'unanimité vote pour la reconduction de la convention avec l'AEJ.

Questions diverses :

1/ Monsieur Cédric Kempf propose de transmettre à l'ensemble des membres du conseil municipal le dernier bilan de la sécurité routière départementale, ce dont il est remercié.

2/ Madame Annick Perrichon attire l'attention sur l'oubli de l'examen de la question « affectation du résultat », pourtant inscrite à l'ordre du jour. Acte est pris de cet oubli. La question sera examinée dans le cadre de la commission des finances et présentée à nouveau au conseil municipal lors du vote du budget.

3/Madame Marie-France Molins souhaiterait savoir si le projet d'aménagement de la place de l'Ancien Marché est définitif ou susceptible de recevoir des modifications relatives notamment au stationnement autour de la salle des fêtes. Réponse faite par Monsieur le Maire, le projet n'est pas définitif en attente des améliorations des uns et des autres.

4/Monsieur Patrick Séror informe le conseil municipal que le projet signalétique est en bonne voie, que l'équipe municipale chargée de l'étude préalable dispose d'un délai de trois semaines pour préparer les textes des pupitres et plaques historiques qui conditionnent le devis définitif qui sera en tout état de cause d'un coût très largement inférieur au projet initial.

5/Messieurs Thomas Stons et Jean-Louis Boudonnat interrogent Madame Roseline BERNARD, représentante de la mairie au SICTOM, sur le tri des déchets, les bacs et composteurs dont l'acquisition est à la charge des utilisateurs. L'école primaire serait intéressée par la mise en place d'un composteur.

6/ Madame Victoria Brière souhaiterait savoir si la commission des finances et la commission communale des impôts directs ont des liens entre elles.

La séance est levée à 21 heures.

